

C.S.A.L

Compte-Rendu

Comité Social d'Administration Local du 9 février 2023

fo.sre@dgfip.finances.gouv.fr

SITUATION DES EMPLOIS

Consommation 2022 des moyens auxiliaires (dotation totale de 6,5 ETP)

Bureau	1B	1C	MRU	2B	SG	Forfait retour à l'emploi	Dotation	Reliquat
jours	212	92	419	409	72	360	2340	776
ETPT	0,59	0,26	1,16	1,14	0,2	1	6,5	2,15

Plafond d'emplois 2023

	Α	В	С	Total	Dont contractuels	Transfert emplois	Contribution suppressions emplois DGFIP	Variation
2023	176	281	64	521	24	0	0	0
2022*	172	283	66	521	19	1	-4	-3
2021	166	281	76	523	15	+12	-8	+4
2020	160	281	78	519	8	+61*	-7	54

^{*} chiffres après requalifications obtenues en cours d'année

<u>Transformations d'emplois</u>: pour 2023, le SRE a demandé des requalifications suite à promotions (1 promotion A+, 3 promotions de B en A, 1 promotion de C en B). FO a demandé que les requalifications concernent aussi les promotions d'agents DGFIP.

<u>Droit au retour</u>: FO a aussi réitéré sa revendication selon laquelle le SRE doit, dans son intérêt et celui des agents eux-mêmes, examiner avec attention les candidatures des agents DGFIP afin de permettre leur retour au SRE en cas de promotion au choix, par concours ou examen (cf. avis voté le)

<u>2 transferts d'emploi de 1A vers 1B</u>: suite à la réorganisation de la section litiges au sein du bureau 1A, les demandes de révision pour majoration pour enfant seront transférées à 1B (1 emploi sera affecté à la mission et 1 à la section Réversions)

FO a interrogé le sous-directeur sur ses projets de transférer d'autres activités de la section litige vers 1A, sur la nature de ces activités et les transferts d'emplois associés. Ce dernier nous a répondu que le sujet était en cours d'examen. FO a demandé la présentation du projet dans un groupe de travail avec les OS avant sa mise en œuvre effective.

<u>Réaffections d'un emploi à la Section Réversion</u>: la demande de FO exprimée en CTL du 21/01/2022 a été entendue. Non seulement l'agent mis à disposition de la section à 50% depuis le 1/9/22 sera affecté à 100% au plus tard au 1/9/2023 mais 1 emploi supplémentaire de B sera réaffecté au sein de l'unité au plus tard au 1/9/2023.

<u>Utilisation des moyens auxiliaires</u>: encore une fois en 2022, le SRE est loin d'avoir utilisé la totalité de sa dotation en moyens auxiliaires. Pourtant, selon nos informations plusieurs secteurs en difficultés devraient en bénéficier pour faire baisser la pression sur les équipes

- <u>Secteur Cumul</u>: **FO** est intervenue à la demande de collègues pour évoquer la situation de la section. Ce secteur s'est vu refuser le renouvellement de la mission de la vacataire arrivé en novembre 2022 alors que les travaux de numérisation engagés ne sont pas terminés et que le secteur connaît un accroissement de son activité depuis 2020 sans moyen humain supplémentaire. **FO** a demandé qu'une réponse favorable soit apportée à leur demande. le sous-directeur a indiqué qu'un nouveau point serait fait pour réétudier le besoin avec la direction du bureau.
- <u>Section Réversion</u>: Compte-tenu du stocks de dossiers (proche de 5 000) FO a demandé qu'une vacation longue (au moins 9 mois) soit mise en place en attendant les renforts d'effectifs prévus au plus tard le 1/9/2023. Le directeur a indiqué qu'il préférait que l'agent à 50% soit affecté au plus vite plutôt que de recruter un vacataire sur ces missions. Affaire à suivre...

<u>Situation de effectifs de La Rochelle</u>: Depuis 2018, 3 départs en retraite de gestionnaires n'ont pas été remplacés à La Rochelle. FO a fait voter à l'unanimité, lors du CTL du 17/11/2022, un avis pour la réimplantation d'1 emploi de gestionnaire à La Rochelle en 2023.

FO a donc interrogé la direction du SRE sur sa volonté d'accéder à sa demande. La réponse a été très claire : c'est NON ; Ce qui ne l'est pas, par contre, ce sont les raisons puisque la direction n'en a avancé aucune, nos questionnements suscitant même un certain malaise... La seule réponse obtenue pour rassurer les agents, est la même que celle formulée par le directeur lors de ses vœux aux agents rochelais : l'assurance que le non remplacement des gestionnaires sur ce site n'est pas le signe d'une volonté de na pas maintenir ce site à plus ou moins long terme.

BUDGET

La dotation budgétaire du SRE est de 6,6 M€ en AE (autorisation d'engagement) pour 2023. Le budget est en hausse de 8,2% d'AE.

<u>Dépenses immobilières</u>

Fait majeur : en l'absence d'appel à contribution du ministère de l'éducation national pour le loyer de Guérande, les 500 000€ de loyer pour 2021 et 2022 ont été reventilés sur des dépenses informatiques

Nature des dépenses	Montant des AE 2023	% du budget
Dépenses informatiques	5 076 100 €	77,37 %
Dépenses métiers	250 000 €	3,81%
Dépenses de fonctionnement	881 800 €	13,44%
Dépenses immobilières	353 000 €	5,38%
Total en K€	6 560 900 €	100,00 %

Dépenses métiers

renouvellement du marché des mopieurs

Dépenses de fonctionnement courant

- formation à l'accompagnement des projets et aux changements (180 000€)
- prestation de conseils pour changer d'applications SI et aménagement des espaces de travail (40 000€)
- opération d'aménagement des bureaux dont les projets de Flex-office (40 000€)
- prestation pour journées d'études Retraites, séminaire ENSAP, employeurs (30 000€)
- prestation d'acquisition de nouveaux outils de communication (30 000€)
- achats de mobilier suite préconisation médecin prévention (20 000€)
- prestation de démanagement et destruction des archives (15 000€)

Dépenses informatiques

le taux d'externalisation des travaux informatiques au SRE est d'environ 45 %. La direction du SRE déjà interrogé sur ce point par FO à plusieurs reprises justifie le recours à de la prestation de service par sa difficulté à recruter des

Domaine	Prévisions 2023
Maintenance et Fonctionnement	300 000 €
AMOE et achats projets nouveaux	3 472 000 €
AMOA et accompagnement du changement	2 497 000 €
Total des dépenses informatiques	6 269 000 €
Recettes travaux GIP-UR, MUT-SI, Ensap (dépôt documenst de paye)	669 000 €
Total à engager	6 938 000 €

fonctionnaires sur les profils souhaités.

PONTS NATURELS 2023

- Vendredi 19 mai (Ascension)
- lundi 14 août

OUESTIONS DIVERSES

Secteur APDU du BMRU:

Au 1er avril, le service simplifie son offre en fusionnant l'EIR et la simulation accompagnée. Le PCR sera chargé des EIR "simples". En parallèle, le secteur APDU est sollicité depuis début février pour soutenir le PCR suite à l'augmentation des flux depuis l'annonce de la réforme des retraites. Si on ajoute à cela le transfert de la section litiges au bureau 1A, les agents s'interrogent légitimement sur leur avenir au sein d'un pôle réduit à un seul secteur.

FO a donc interrogé le sous-directeur sur ses projets pour l'APDU. Ce dernier a répondu qu'aucun projet de fusion entre l'APDU et le PCR n'était prévu et qu'il ne s'agissait que de fusionner deux offres et d'organiser un renfort entre deux secteurs.

<u>Projet d'optimisation des locaux à 2D et à la MRA</u>: un budget de 112113 est prévu. FO qui reste vigilant sur ce projet a demandé la transmission des travaux du groupe de travail et l'ajout d'un point à l'ordre du jour d'un prochain CSA. Le directeur a indiqué qu'à son goût le projet n'était pas assez ambitieux; raison de plus pour être vigilant!